



SERVICE FINANCIER

**Direction des Finances**  
**Direction de l'Agriculture**  
**Direction Générale des**  
**Services**  
----

**Subventions à divers organismes et associations**

---

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de participations financières présentées par :

- les associations départementales d'anciens combattants,
- les organismes évoluant dans le secteur de la protection civile,
- l'Association des Anciens Maires et Adjoints des Landes,
- l'Amicale des Conseillers Généraux.

## Direction des Finances

---

	Inscription budgétaire
Dépenses	11 570 €

## SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

---

Notre Assemblée accorde chaque année des subventions de fonctionnement à diverses associations.

Les associations suivantes ont sollicité l'octroi d'une subvention pour l'année 2010 :

- Comité pour le Développement du Concours de la Résistance et de la Déportation ;
- Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire ;
- Comité du Musée de la Résistance et de la Déportation ;
- Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (U.D.A.C.) ;
- Associations et Amicales adhérentes à l'U.D.A.C. des Landes.

Le détail de ces demandes figure dans le tableau ci-joint.

En conclusion, je vous propose de procéder à l'inscription budgétaire suivante : **11 570 €** au chapitre 65 Article 6574 (fonction 58 - autres interventions sociales).

## **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Nom de l'Association	Objet de chaque Association	Subventions proposées
Comité d'organisation pour le Développement du Concours de la Résistance et de la Déportation	Promouvoir le concours de la résistance, développer le devoir de mémoire	2 192 €
Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire Section Landes	Réunir dans un but de camaraderie et d'entraide les titulaires de la Croix de Guerre et /ou de la Valeur Militaire	480 €
Comité du Musée de la Résistance et de la Déportation	Recherche de documents d'archives. Présentation d'expositions. Editions d'ouvrage sur la résistance et la déportation	1 408 €
Union Départementale des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UDAC)	Aides aux anciens combattants Cérémonies commémoratives	1 440 €
<b>ASSOCIATIONS ET AMICALES ADHERENTES à L'U.D.A.C. des LANDES</b>		
Amicale des Anciens Combattants de St Barthélémy	Manifestations patriotiques	151 €
Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie- Tunisie Maroc - CPG CATM	Aides aux anciens combattants. Défense du monde des anciens combattants	276 €
Comité Départemental des anciens Combattants d'Algérie – FNACA	Reconnaissance des droits des Anciens Combattants	276 €
Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Fédération des Landes	Cérémonies et manifestations commémoratives. Défense des droits des A.C. et V.G.	263 €
Association Départementale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé	Aide aux invalides et à leurs familles	135 €

Nom de l'Association	Objet de chaque Association	Subventions proposées
Union Départementale Landaise des Médailleés Militaires – UDMM	Perpétuation de la mémoire. Aide aux adhérents	180 €
Association des anciens Résistants et Combattants Brigade Carnot (Landes- Gers)	Aides aux familles Cérémonies commémoratives	195 €
Amicale des Anciens d'Algérie - Tunisie - Maroc - Canton d'Hagetmau -	Aides aux familles. Regrouper les anciens d'A.F.N. Mémoire, solidarité, resserrer les liens d'amitiés	206 €
Association des Déportés Internés Résistants et Patriotes – ADIRP -	Sauvegarde du Patrimoine de la Résistance et de la Déportation	271 €
Fédération Nationale des Blessés du Poumon – Combattants Landes - FNBPC	Aides aux invalides	166 €
Groupe Régional Landes-Gironde des Blessés Multiples et Impotents de Guerre- Section Landes	Aides aux adhérents	162 €
Amicale du 34ème Régiment d'Infanterie	Manifestations patriotiques	135 €
Association Nationale des Anciens Combattants du Corps Franc Pommiés - 49ème R.I. - Section Landes	Manifestations patriotiques	144 €
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - ANACR – Section Landaise	Devoir de mémoire Défense des anciens combattants	162 €
Amicale des Anciens Combattants de Capbreton	Aides aux adhérents Manifestations et cérémonies	158 €

Nom de l'Association	Objet de chaque Association	Subventions proposées
Fédération Nationale des Combattants Volontaires des Guerres 14/18 et 39/45 des T.O.E et des Forces de la Résistance-Section Landes	Réunions patriotiques. Aides aux membres	163 €
Fédération Nationale des Combattants de moins de Vingt ans – Landes	Défense des droits des A.C Aides aux adhérents	162 €
Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du souvenir Indochinois – ANAI	Francophonie et aides humanitaires en Indochine	166 €
Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie – UNPRG	Aides aux familles	163 €
Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures/Landes F.N.A.M.E	Aides aux compagnons Participation actions humanitaires et de paix	162 €
Union Nationale des Combattants Landes	Aides administratives et sociales aux anciens combattants	276 €
	TOTAL.....	9 492 €

## **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

\*\*\*\*\*

Nom de l'Association	Subventions demandées en 2010	Motif de la demande	Subventions proposées
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - ANACR – Section Landaise	1 840 € 1 500 € 2 500 €	Achat de matériel d'impression Congrès pour la commémoration de l' anniversaire de la réunion constitutive du CNR 70 <sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin 1940	828 € 687 € 563 €
TOTAL.....			2 078 €

Inscriptions Budgétaires
Dépenses      34 650 €

## **SUBVENTIONS DESTINEES AUX ASSOCIATIONS EVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE**

---

Pour l'exercice 2010, trois associations dont les activités relèvent du secteur de la protection civile sollicitent une subvention de fonctionnement.

### **1. La Société Nationale de Sauvetage en Mer**

Reconnue d'utilité publique, la Société Nationale de Sauvetage en Mer est née de la fusion de deux sociétés centenaires : la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons. Elle arme 232 stations de sauvetage réparties sur le littoral français et dans les Départements d'Outre-Mer. Elle dispose par ailleurs de 30 centres de formations de nageurs sauveteurs.

Sur le plan national la Société fédère 5 000 bénévoles dont 1 200 responsables locaux, 1 200 nageurs sauveteurs volontaires qui chaque année secourent près de 10 000 personnes, assistent 4 000 bateaux et sauvent 700 personnes en situation très critique. La S.N.S.M. réalise, chaque année, environ la moitié des interventions de sauvetage en France et plus de 80% la nuit, les dimanches et jours fériés.

Je vous propose d'accorder à la Société Nationale de Sauvetage en Mer une subvention de **4 770 €** au titre de l'exercice 2010.

### **2. L'Association Départementale de Protection Civile des Landes**

L'Association Départementale de la Protection Civile est affiliée à la Fédération Nationale de la Protection Civile, association Loi 1901 qui permet de prolonger, par l'intermédiaire du bénévolat, l'action des pouvoirs publics sur l'ensemble des domaines de la protection civile.

Elle regroupe 191 adhérents répartis sur sept antennes (Aire-sur-l'Adour, Grenade-sur-l'Adour, Morcenx, Pontonx-sur-l'Adour - Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Pierre-du-Mont, Soustons et Tartas).

Afin de la soutenir dans la mission qui lui incombe, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de **17 640 €**, au titre de l'exercice 2010, destinée au fonctionnement de la structure ainsi qu'au changement du matériel de formation des secouristes dans les antennes.

### **3. L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Landes**

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Landes regroupe 1 700 membres, sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du corps départemental. Elle a pour but de resserrer les liens de fraternité de ses personnels et leur vient en aide en cas de maladie ou d'accident en service non commandé ou d'événement familial grave.

Depuis l'année 1994, elle a également pour mission, par l'intermédiaire de sa commission sportive, de coordonner et d'organiser les activités et compétitions sportives auxquelles participent les sapeurs-pompiers du département durant toute l'année.

Je vous propose d'accorder à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Landes, au titre de l'exercice 2010, une aide de **12 240 €**.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces propositions et, dans le cas d'un accord de votre part, d'inscrire un crédit pour l'exercice 2010 de **34 650 €** (Chapitre 65 Article 6574 - fonction 10 : Sécurité - Services Communs).

**Direction Générale  
des Services**

---

Inscription budgétaire
Dépenses 900 €

**SUBVENTION A L'A.D.A.M.A.L.**

---

L'Association des Anciens Maires et Adjoints des Landes (A.D.A.M.A.L.) continue de mener de nombreuses initiatives en matière d'éducation civique.

Pour l'année 2010, l'Association au travers de son Comité d'émulation civique, mènera à l'intention des jeunes landais en milieu scolaire, des actions visant au respect et à l'exercice de la citoyenneté ainsi qu'à la promotion des valeurs civiques de la République.

Je vous propose d'accompagner ces actions et d'accorder à l'A.D.A.M.A.L. une subvention de 900 € pour son fonctionnement 2010, le crédit correspondant étant à inscrire sur le Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 58).

**Direction Générale  
des Services**

---

Inscription budgétaire	
Dépenses	136 000 €

**Amicale des Conseillers Généraux**

---

La Loi n° 952-108 du 3 Février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, et le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 3123-22 et suivants, ont institutionnalisés le principe de la constitution d'une retraite par rente des élus locaux.

Cette constitution incombe pour moitié à l'élu et pour moitié au Département, par le versement d'une subvention d'équilibre auprès de la structure de gestion.

Au titre de l'année 2010, je vous propose d'inscrire un crédit de 136 000 € pour l'Association "Amicale des Conseillers Généraux" sur le Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 021), étant précisé que cette somme sera liquidée sur justificatif de dépenses et pourra être ajustée en fonction de l'effectif réel des bénéficiaires.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Direction Générale des  
Services**

---

Inscription budgétaire
Dépenses 152 550 €

**SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

---

Notre Assemblée accorde chaque année une participation au fonctionnement en faveur des organisations syndicales landaises.

Les différentes structures installées dans les locaux dédiés à la Maison des Syndicats des Landes, à la Caserne Bosquet, vont poursuivre leurs actions plurales en faveur des salariés.

Au titre de l'année 2010 je vous propose donc d'accorder les subventions suivantes :

- C.G.T. 39 000 €
- C.F.D.T. 30 300 €
- F.O. 29 150 €
- U.N.S.A. 21 700 €
- F.S.U. 17 000 €
- C.F.E. – C.G.C. 8 000 €
- C.F.T.C. 7 400 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes sur le Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 58).

**Cellule Syndicats Mixtes**

---

**Modification des statuts de Syndicats Mixtes**

---

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la modification des statuts des quatre Syndicats Mixtes ci-après :

- Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation  
Retrait de la compétence d'aménagement de la zone d'activité de Saugnac-et-Muret,
- Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand Dax-Sud  
Extension des compétences au programme de construction,
- Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ et de Messanges  
Retrait de la Commune de Messanges,
- Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne  
Substitution de plein droit de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud au SIVU de la zone de Saint-Geours-de-Maremne.

**Direction Générale  
des Services**

**Cellule  
«Syndicats Mixtes»**

**Modification des statuts du Syndicat Mixte Haute Lande  
Industrialisation**

Le Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation a été créé par arrêté préfectoral du 29 novembre 1985 entre le Département des Landes et le SIVOM du canton de Pissos, auquel s'est substituée en 1993 la Communauté de communes du canton de Pissos.

Dès sa création, le Syndicat Mixte avait pour objet «l'étude, la création et la gestion d'une zone d'activité économique située sur le territoire du canton de Pissos, et notamment l'implantation d'une usine-relais».

Par un arrêté préfectoral du 28 février 2002, les attributions du Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation ont été étendues à une nouvelle zone d'activité économique d'une superficie de 50 ha située sur le territoire de la commune de Saugnac-et-Muret et acquise par la Communauté de Communes.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Canton de Pissos souhaite reprendre la compétence d'aménagement de la zone d'activité économique située sur le territoire de la Commune de Saugnac-et-Muret.

Le Syndicat Mixte s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 2 des statuts réduisant ses compétences à son objet initial et, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a invité l'organe délibérant de chaque collectivité membre à délibérer sur ces propositions en vue de l'intervention de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir délibérer sur la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte Haute Lande Industrialisation.

**Direction Générale  
des Services**

-----

**Cellule  
«Syndicats Mixtes»**

-----

**Modification des statuts du Syndicat Mixte pour  
l'aménagement et le développement du pôle économique et  
d'habitat du Grand DAX-SUD**

-----

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand DAX-SUD a été créé par arrêté préfectoral du 30 avril 2009 entre le Département des Landes et la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Le Syndicat Mixte a pour objet «l'acquisition de terrains, les études et l'aménagement, la gestion et la commercialisation d'une zone délimitée par le périmètre du plan».

Il ressort des conclusions de l'étude menée par le Syndicat Mixte sur les potentialités économiques du pôle technologique «Grand Dax-Sud» dans le périmètre d'intervention du Syndicat, que le développement d'une structure à vocation économique doit s'élaborer autour d'un programme de construction comprenant notamment des bâtiments pour les entreprises ainsi qu'un hôtel et une pépinière d'entreprises.

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 2 des statuts étendant ses compétences afin d'assurer les nouvelles missions résultant du programme de construction tel qu'il a été décrit ci-dessus et, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a invité l'organe délibérant de chaque collectivité membre à délibérer sur ces propositions en vue de l'intervention de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir délibérer sur la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand DAX-SUD.

**Direction Générale  
des Services**

-----

**Cellule  
«Syndicats Mixtes»**

-----

**Retrait de la commune de Messanges et modification des statuts du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ et de Messanges**

-----

Le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ a été créé par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juin 1976 entre le Département des Landes et la Commune de Moliets et Maâ.

La Commune de Messanges a été autorisée, par arrêté préfectoral en date du 9 février 2001, à adhérer au Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ et de Messanges.

Par une délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2009 prise à l'unanimité, la commune de Messanges a demandé à se retirer du Syndicat Mixte.

Il est proposé, en accord avec les communes de Messanges et de Moliets-et-Maâ, qu'à compter de l'entrée en vigueur de la décision préfectorale autorisant son retrait du Syndicat Mixte :

- les biens meubles ou immeubles acquis par le Syndicat Mixte après l'adhésion de la commune de Messanges ainsi que le produit de leur réalisation resteraient acquis au Syndicat Mixte,
- le solde de l'encours de la dette contracté postérieurement à l'adhésion de la commune de Messanges serait partagé entre les membres du Syndicat Mixte selon la nouvelle clé de répartition des participations financières aux dépenses du Syndicat telle que définie ci-après.

En conséquence, les articles suivants des statuts du groupement seraient modifiés comme suit :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Syndicat Mixte prendrait la dénomination de «Syndicat Mixte des Zones d'Aménagements Touristiques Concertés de Moliets-et-Maâ».

## Article 2 :

Le Syndicat mixte a pour objet sur le territoire de la commune de Moliets-et-Maâ :

- de promouvoir, diriger et contrôler toutes les actions nécessaires à l'étude et à la réalisation des opérations d'aménagement,
- de veiller à la conservation du patrimoine forestier et à la protection des rivages de la mer,
- d'assurer la gestion et le fonctionnement des équipements qui lui incombent soit en propre, soit à la suite de l'intervention d'une convention.

## Article 5 :

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 11 représentants désignés par les Collectivités :

- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour le Département des Landes
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Commune de Moliets-et-Maâ.

## Article 14 :

La participation des collectivités membres au fonctionnement du Syndicat est répartie de la manière suivante :

- 95 % pour le Département des Landes
- 5 % pour la commune de Moliets-et-Maâ.

Par ailleurs, pour des raisons de simplification et de cohérence administrative, il est proposé de modifier l'article 3 des statuts en transférant le siège du Syndicat de l'Antenne du Conseil Général de Saint-Paul-lès-Dax à l'Hôtel du Département sis 23 Rue Victor Hugo - 40025 Mont-de-Marsan.

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur le retrait de la commune de Messanges et sur la modification des statuts selon les modalités décrites ci-dessus. Conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 et L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a invité l'organe délibérant de chaque collectivité membre à délibérer sur ces propositions en vue de l'intervention de l'arrêté préfectoral portant retrait de la commune et modification des statuts.

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir délibérer sur les modifications des statuts du Syndicat Mixte et de procéder à la désignation des 8 délégués suppléants appelés à siéger audit Groupement.

**Direction Générale  
des Services**

**Cellule  
«Syndicats Mixtes»**

**Modification des statuts du Syndicat Mixte pour  
l'aménagement et la gestion de la zone d'activités  
économiques de Saint-Geours-de-Maremne**

\*\*\*

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne a été créé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2000 entre le Département des Landes et le SIVU de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne.

Le Syndicat Mixte a pour objet «l'acquisition et l'aménagement de terrains de la zone d'activités économiques d'intérêt départemental, située sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne, ainsi que la gestion et la commercialisation de cette zone».

Dans le cadre du programme des équipements publics à réaliser par la SATEL en vertu de la convention publique d'aménagement de la ZAC de Saint-Geours-de-Maremne conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte et la SATEL, le Syndicat Mixte se verra remettre par l'aménageur le Centre de ressources Atlantisud à l'achèvement des travaux qui débutent cette année.

Ce Centre de ressources comprendra quatre entités complémentaires sur près de 4 000 m<sup>2</sup> :

- une pépinière d'entreprises qui offrira des bureaux de passage aux acteurs économiques partenaires,
- un hôtel d'entreprises,
- une plate-forme technique et un laboratoire d'analyse énergétique, de veille technologique et de recherche et développement.

Le Syndicat Mixte s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 2 des statuts étendant ses compétences à la gestion du Centre de ressources et ses composantes et, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a invité l'organe délibérant de chaque collectivité membre à délibérer sur ces propositions en vue de l'intervention de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Les statuts du Syndicat Mixte doivent être également modifiés à l'article 1 afin de prendre en compte la substitution de plein droit de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud au SIVU de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne, intervenue postérieurement à la création du Syndicat Mixte.

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir délibérer sur la modification des articles 1, 2, 3, 5, 9 et 16 des statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques Saint-Geours-de-Maremne.